Beauzée et la rationalisation de la terminologie grammaticale

Agnès Steuckardt

▶ **To cite this version:**

Agnès Steuckardt. Beauzée et la rationalisation de la terminologie grammaticale. Congrès international des Lumières, Sciences, Techniques et Cultures, Jul 2007, Montpellier, France. hal-00353728

HAL Id: hal-00353728
https://hal.science/hal-00353728

Submitted on 16 Jan 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Beauzée et la rationalisation de la terminologie grammaticale

Agnès Steuckardt
Université de Provence

Diderot et d'Alembert avaient d'abord confié à Dumarsais les articles de l'*Encyclopédie* concernant la grammaire et la rhétorique. Quand celui-ci meurt, en 1756, ils s'adressent à Beauzée et Douchet, professeurs à l'École Royale Militaire, sur le conseil de Jean-Baptiste Paris de Meyzieu, directeur de cette nouvelle école, dont la fondation avait été décidée en 1751 par Louis XV, et qui commence à fonctionner en 1756. L'École Royale Militaire est un lieu d'expérimentation des nouveaux plans d'éducation en gestation au milieu du XVIIIe siècle, et dont d'Alembert donne une esquisse à l'article *Collège* de l'*Encyclopédie* et Paris de Meyzieu, donne à l'*Encyclopédie* un article « École Royale Militaire », où il développe un programme des études de l'établissement conforme aux idées exposées par d'Alembert. La grammaire y figure en tout premier lieu :

> La Grammaire est nécessaire & commune à toutes les langues ; sans elle on n'en a jamais qu'une connoissance fort imparfaite. Ce que chaque langue a de particulier, peut être considéré comme des exceptions à la Grammaire générale par laquelle on commence ici les études. (Paris de Meyzieu, « École royale militaire »)

L'enseignement de la grammaire par Douchet et Beauzée s'inscrit dans ce programme pédagogique qui place la « Grammaire générale » au départ de tous les apprentissages. La rédaction des articles grammaticaux de l'*Encyclopédie* doit être située dans ce projet plus vaste d'une organisation nouvelle de l'enseignement.

Au fil des articles rédigés, pour les premiers, par Beauzée et Douchet, puis probablement, si l'on s'en rapporte au passage de la signature *E.R.M.* à la signature *B.E.R.M.*, essentiellement par Beauzée (Auroux, 1973, p. 49), est engagée une révision systématique de la terminologie grammaticale. Ce travail sera repris et complété par Beauzée dans sa *Grammaire générale*, et dans les articles qu'il reprend, ou retravaille, pour l'*Encyclopédie méthodique*. Ce défrichage terminologique a été étudié dans le domaine de la syntaxe (Chevalier, Auroux, Swiggers), de la rhétorique (Douay-Soublin, 1988), de la phonétique (Rey, 2006) : nous nous intéresserons ici plus particulièrement à celui de la lexicologie, discipline pour laquelle Beauzée joue un rôle fondateur : c'est en effet sous sa plume que l'on trouve la première attestation du mot, qu'il attribue à l'abbé Girard, mais dont il fixe le sens[1].

[1] Le terme *Lexicologie* signifie explication des mots ; R. R. *lexis*, *vocabulum*, et *logos*, *sermo*. Ce mot a déjà été employé par M. l'abbé Girard, mais dans un sens différent de celui que nous lui assignons, et que ses racines mêmes paraissent indiquer » (« Grammaire »).

L'entreprise passe d'abord par un travail sur la définition des termes grammaticaux. Beauzée s'efforce de réduire la polysémie des termes hérités de la tradition, comme le mot *synonyme*, qui désigne à la fois une figure rhétorique, mais aussi un fait de lexique ; inversement, il introduit des distinctions nouvelles, par exemple dans la catégorie des homonymes. Considéré dans leur ensemble, les articles manifestent l'ambition de construire un véritable système terminologique pour la description du langage. Après avoir, dans un premier temps, présenté une vue d'ensemble du travail définitionnel entrepris par Beauzée, nous nous arrêterons plus précisément sur son traitement de la notion d'idiotisme, qui constitue à la fois un point d'achoppement des fonctionnements linguistiques et un écueil dans leur conceptualisation.

1. Le travail de définition

En arrière-plan de l'entreprise encyclopédique, commençons par rappeler l'importance, au 18e siècle, du thème de l'abus des mots, qui s'installe dans la philosophie du langage du 17e siècle. Il est exposé dans l'*Essai sur l'entendement humain* par Locke en des termes qui seront repris tout au long du 18e siècle. Locke engageait d'abord à éliminer les mots vains, et l'on voit trace chez Beauzée de cette démarche d'épuration lexicale lorsque par exemple il qualifie le terme de *datisme* de « mot inutile ». Selon lui, ce terme désigne, comme celui de *périssologie*, un « vice d'élocution » consistant à répéter inutilement des mots synonymes : il choisit *périssologie*, dont il développe l'article dans l'*Encyclopédie méthodique*, et condamne *datisme*.

1.1. Le genre

Sans aller jusqu'à une proscription aussi radicale, la chasse à l'abus des mots passe par une traque de l'équivoque. Le premier souci de Beauzée est d'identifier le « genre » sous lequel le terme examiné peut être catégorisé et d'en tirer avec rigueur les conséquences épistémologiques qui en résultent pour son rattachement disciplinaire. Par exemple, l'article *Onomatopée* commence par une critique en règle du traitement que faisait Dumarsais de cette notion :

« Cette figure n'est point un trope, dit M. du Marsais, puisque le mot se prend dans le sens propre; mais j'ai cru qu'il n'étoit pas inutile de la remarquer ici », dans son livre *des tropes, part. II. art. xix*. Il me semble au contraire qu'il étoit très - inutile au - moins de remarquer, en parlant des tropes, une chose que l'on avoue n'être pas un trope; & ce savant grammairien devoit d'autant moins se permettre cette licence, qu'il regardoit cet ouvrage comme partie d'un traité complet de Grammaire, où il auroit trouvé la vraie place de l'*onomatopée*. J'ajoute que

je ne la regarde pas même comme une figure ; c'est simplement le nom de l'une des causes de la génération matérielle des mots expressifs des objets sensibles, & cette cause est l'imitation plus ou moins exacte de ce qui constitue la nature des êtres nommés. (*Encyclopédie Diderot-d'Alembert*, article « Onomatopée »)

Si l'onomatopée n'est pas une figure, elle n'est pas non plus, *a fortiori*, un trope ; dès lors, il n'y a pas lieu d'en parler dans un traité de rhétorique. Sa catégorisation comme « une des cause de la génération matérielle des mots expressifs des objets sensibles » implique que sa place se trouve dans une grammaire. Lorsqu'un phénomène appartient à une discipline, il ne convient pas qu'on s'en occupe dans une autre : la « licence » que s'était autorisée Dumarsais est sévèrement condamnée.

Mais parfois, deux catégorisations peuvent être invoquées. Beauzée se méfie de ces termes polysémiques et propose, pour lever l'équivoque, des termes nouveaux. Ainsi la notion de synonymie peut-elle être définie à la fois comme « une figure de pensée par développement », et comme « l'identité de signification entre plusieurs expressions d'une même langue » (*Encyclopédie Diderot-d'Alembert*, article « Synonymie »). La première acception est traditionnelle dans les traités de rhétorique, qui reprennent l'exemple canonique *abiit, excessit, erupit, evasit* (Quintilien, *Institution oratoire*, IX, 3, 46). La seconde, qui appartient à la langue courante, a été illustrée par le développement des traités de synonymes depuis celui de l'Abbé Girard. Beauzée retient seulement cette seconde acception et préconise, pour nommer la figure de synonymie, le terme de *métabole*. Il n'invente pas le mot, mais utilise un terme lui-même équivoque en rhétorique, celui de *métabole*. Chez Quintilien, *métabole* désigne un changement de rythme (IX, 4, 50). Pour affecter à ce signifiant le signifié de synonymie, Beauzée invoque les *Commentaires sur les Psaumes* de Cassiodore (VIe siècle), qui définissent la métabole de la façon suivante : *Metabole est iteratio unius rei sub varietate verborum* :

La définition de l'auteur et l'exemple qu'il donne caractérisent très bien la figure connue de tout le monde sous le nom de *Synonymie* : mais ce terme étant déjà destiné par sa nature, à exprimer l'identité de signification entre plusieurs expressions de la même langue, il me semble avantageux de ne lui laisser que ce sens, et de donner à la figure le nom de *Métabole*, sur l'autorité de Cassiodore. (*Encyclopédie Diderot-d'Alembert*, article « Métabole »)

C'est donc à une véritable redistribution des rôles que procède Beauzée. Par cette opération, les terminologies lexicologique et rhétorique gagnent en exactitude : à chaque signifiant

correspond un signifié distinct. Fontanier reprendra cette acception de métabole, et le *Dictionnaire de l'Académie* introduit cette entrée nouvelle dans son édition de 1832-1835[2].

1.2. Les espèces

Avec l'exemple de *métabole*, nous avons vu Beauzée avancer un quasi-néologisme afin de lever une équivoque sur le genre même du terme à définir. Lorsque l'équivoque ne touche pas l'incluant même, mais des traits spécifiques de la notion examinée, l'ambiguïté est moins forte : Beauzée ne va pas alors jusqu'à couper une branche de la polysémie, il se contente de mettre en évidence l'existence de différentes « espèces », sous un genre commun. Ainsi dans le cas de l'homonyme considère-t-il que « l'idée commune est la pluralité des sens avec de la ressemblance dans le matériel » (*Encyclopédie Diderot-d'Alembert*, « Homonyme »), mais il distingue en deux espèces d'homonymes, selon que la ressemblance est totale ou partielle. Dans le cas où « il n'y a aucun changement dans le matériel », il parle d'*homonymes univoques*, dans le cas où les mots ont des « différences très légères », d'*homonymes équivoques*. Sous l'étiquette d'*homonyme univoque*, il place ainsi le mot *coin*, au sens d'« angle », « instrument à fendre le bois » et « instrument avec quoi l'on marque les monnoies », où l'on percevra un cas de polysémie, mais aussi avec le sens de « sorte de fruit », la graphie de *coing* en ce dernier sens ne comportant pas le *g* final diacritique[3]. Sous celle d'*homonyme équivoque*, il place *voler* au sens d' « évoluer dans les airs » et *voler* au sens de « dérober », parce que, selon lui, « la syllabe *vo* est longue dans le premier, et brève dans le second ». Il ne fonde pas sa distinction des homonymes sur un examen diachronique des changements de sens, que les dictionnaires contemporains lui auraient pourtant permis, mais sur une observation synchronique très formaliste. Les évolutions de la graphie du mot *coin*, le caractère douteux de la distinction entre les deux prononciations supposées du verbe *voler*, font apparaître les fragilités du critère choisi par Beauzée. Les lexicologues contemporains n'ont pas retenu la piste formaliste qu'il proposait, préférant classer les homonymes en polysèmes (forme unique, mais pluralité de sens, du type *voler*) ou en homonymes étymologiques (formes distinctes aboutissant à des homophonies, du type *coing* et *coin* et parfois à des homographies), et l'on peut souligner dans ce cas encore que le travail

[2] Elle ne s'impose pas dans l'usage rhétorique : Littré et Lausberg entendent quant eux par *métabole* « tout espèce de changement » et l'entrée *Métabole* est supprimée dans l'édition 1932-1935 du *Dictionnaire de l'Académie*.

[3] Le dictionnaire de l'Académie reprend dans son édition de 1798 l'exemple du mot *coin* pour son article « Homonyme ».

terminologique de Beauzée n'a été qu'une étape dans le développement des disciplines linguistiques qu'il revisite.

2. Un exemple : la notion d'idiotisme

2.1. Déplacement du genre : un « écart » et non un « vice » de langage

Les dictionnaires classiques hésitent sur la définition du mot *idiotisme*, et de ses hyponymes : *anglicisme*, *gallicisme*, *hellénisme*, *italianisme*, *latinisme*. Entre les définitions que donne Furetière et celles de l'Académie, une nuance importante apparaît : ainsi, pour le premier, le gallicisme « a quelque chose contre la grammaire des langues ordinaires », tandis que pour les Académiciens, il est « contraire aux règles ordinaires de la grammaire » (*Dictionnaire de l'Académie*, édition 1694). Le point de référence n'est pas le même : pour Furetière, il s'agit de « la grammaire des langues », pour l'Académie des règles de « la grammaire », considérée en soi[4].

Dans l'article « Anglicisme » qu'il donne à l'*Encyclopédie*, Dumarsais semble se placer en continuité avec Furetière : il illustre la notion par la transposition du tour anglais *whip into good manners* en français, ce qui donnerait selon lui « fouetter afin de rendre meilleur » ; l'expression anglaise est envisagée dans son rapport à une « langue ordinaire », le français, et non dans son rapport aux règles de la grammaire en soi. Mais l'expression anglaise n'est remarquable que parce que son sens n'est pas prévisible, parce que le sens produit par l'ensemble des mots s'écarte du sens produit par chacun d'entre eux. Deux niveaux d'écart se trouvent superposés chez Dumarsais : un écart au fonctionnement sémantique ordinaire du lexique anglais, et, parce que l'idiotisme est transposé en français, un écart aux usages du français.

À l'article « Gallicisme », Beauzée critique vivement cette manière de présenter les idiotismes, qu'il repère dans le dictionnaire de Trévoux et dans l'article de Dumarsais :

> Cette manière de parler semble indiquer que le mot *Gallicisme* est le nom propre d'un vice de langage, qui, dans un autre idiome, vient de l'imitation gauche ou déplacé de quelque tour propre à la langue françoise ; qu'un *Gallicisme* est en un mot un espèce de barbarisme. (Encyclopédie Diderot-d'Alembert, « Gallicisme »)

Selon lui, il s'agit d'« une erreur manifeste », car elle limiterait la dénotation de *gallicisme* aux emplois des tours français dans d'autres « idiomes », alors que la définition doit permettre d'inclure aussi dans le champ dénotatif les emplois de tours propres au français en français

[4] À partir de l'édition de 1740, le dictionnaire de l'Académie introduit une seconde définition pour *Gallicisme*, avec une référenciation aux autres langues : « Manières de parler composées des termes de quelque autre langue, mais construites selon le génie de la langue françoise » (Académie, 1740). Mais la première définition est maintenue.

même. Il redéfinit donc le gallicisme comme un « écart de langage », suivant la voie ouverte par le *Dictionnaire de l'Académie* :

L'essence du Gallicisme consiste donc en effet à être un écart de langage exclusivement propre à la langue françoise. (« Gallicisme »)

Écart par rapport à quelle norme ? C'est à l'article « Idiotisme » qu'on en trouvera l'explicitation :

C'est une façon de parler éloignée des usages ordinaires, ou des lois générales du langage, adaptée au génie propre d'une langue particuliere. (« Idiotisme »)

Il ne s'agit plus d'un écart perçu par le passage d'une langue à l'autre, mais d'un écart perceptible par rapport à une norme interne. Plus exactement à deux types de normes : les « usages ordinaires » d'une part et les « lois générales du langage » d'autre part. Elles fondent la catégorisation de deux types d'idiotismes :

On donne communément à entendre que ce sont des manieres de parler contraires aux lois de la Grammaire générale. Il y a en effet des *idiotismes* qui sont dans ce cas; & comme ils sont par - là même les plus frappans & les plus aisés à distinguer, on a cru aisément que cette opposition aux lois immuables de la Grammaire, faisoit la nature commune de tous. Mais il y a encore une autre espece d'*idiotismes* qui sont des façons de parler éloignées seulement des usages ordinaires, mais qui ont avec les principes fondamentaux de la Grammaire générale toute la conformité exigible. On peut donner à ceux - ci le nom d'*idiotismes réguliers*, parce que les regles immuables de la parole y sont suivies, & qu'il n'y a de violé que les institutions arbitraires & usuelles: les autres au contraire prendront la dénomination d'*idiotismes irréguliers*, parce que les regles immuables de la parole y sont violées.

Si la catégorie des idiotismes irréguliers permet de couvrir les cas habituellement décrits sous le terme d'*idiotisme*, sans limitation à la transposition dans une autre langue, celle des idiotismes réguliers paraît plus originale. Pour illustrer cette notion, Beauzée donne deux exemples : l'absence d'accord de l'adjectif attribut en allemand (*diese manner sind gelehrt, « ces hommes sont savamment* ») et le sens de possibilité que prend *est* en latin lorsqu'il est suivi de l'infinitif (*neminem reperire est id qui velit, « on ne trouve personne qui le veuille* »). Il explique ces emplois et les déclare conformes à la raison, donc « réguliers ». Dans ces deux cas, l'allemand et le latin s'écartent des « usages » d'un certain nombre de langues, mais non des lois générales du langage. Ils exploitent des possibilités laissées par les lois générales du langage, alors que les autres langues s'en abstiennent, par une « institution arbitraire », quoiqu'« usuelle ».

2.2. Typologie des idiotismes irréguliers

La typologie des idiotismes irréguliers exploite la partition de la grammaire en deux sous-disciplines : la lexicologie et la syntaxe. Il distingue les idiotismes qui procèdent de « l'altération du sens propre » et de « la substitution d'un sens étranger », c'est-à-dire les tropes, et ceux qui constituent des « figures de syntaxe ». dans cette sous-catégorie, on catégorisera les types d'idiotismes en utilisant les classements des différents tropes ; Beauzée donne comme exemple un euphémisme latin, le latin *mactare*, « augmenter », qui signifie aussi « sacrifier ».

Pour la seconde sous-catégorisation, Beauzée cite l'emploi en français de *son* au lieu de *sa* devant voyelle (son opinion au lieu de sa opinion), l'emploi du verbe ne pas laisser avec infinitif précédé de la préposition de, au sens de ne pas négliger de. S'esquisse ainsi un sous-classement en fonction des parties du discours qu'elles concernent : le déterminant et l'accord, le verbe et sa valence. Les idiotismes irréguliers sont conçus non comme des exceptions à mémoriser, mais comme des écarts à des lois générales, ce qui permet de les classer et de les rapporter à des principes.

Mais Beauzée ne s'en tient pas à un classement en fonction de la loi transgressée. Il cherche à distinguer les causes qui ont entraîné telle transgression plutôt que telle autre. À l'article « Gallicisme », cinq « principes » de l'idiotisme sont illustrés : l'euphonie, la netteté, la brièveté, l'énergie, le besoin. Il voudrait pouvoir aller plus loin et distinguer, pour chaque langue, les « vues particulières » qui ont mis en fonctionnement tel ou tel principe :

S'il est facile de ramener à un nombre fixe de chefs principaux les écarts qui déterminent les différens *idiotismes*, il n'en est pas de même de vues particulieres qui peuvent y influer : la variété de ces causes est trop grande, l'influence en est trop délicate, la complication en est quelquefois trop embarrassante pour pouvoir établir à ce sujet quelque chose de bien certain. Mais il n'en est pas moins constant qu'elles tiennent toutes, plus ou moins, au génie des diverses langues, qu'elles en sont des émanations, & qu'elles peuvent en devenir des indices.

De quelle nature sont donc ces « vues particulières » ? Beauzée illustre sa pensée par le cas d'un hébraïsme : la répétition peut, en hébreu, exprimer le haut degré, comme dans *amen*, *amen* ou *sanctus*, *sanctus*, *sanctus* ; il y voit l'influence du « flegme oriental », et met en contraste ce trait de caractère attribué aux orientaux avec la « vivacité française », qui « n'a pas pu s'accommoder » de la répétition, et trouve très saint « plus à son gré ». La rationalisation de la description linguistique rencontre alors sur une limite, que Beauzée nomme ici d'un mot qui nourrira la pensée linguistique romantique : le « génie » des langues. Le grammairien-philosophe bute ici sur les « influences délicates », les « complications embarrassantes », la « variété », qui requièrent sans doute plutôt l'esprit de finesse que l'esprit de géométrie.

Le travail de définition accompli par Beauzée constitue indéniablement une avancée épistémologique. Il identifie sous la discipline « Grammaire », deux sous-disciplines : la syntaxe et la lexicologie, et, du point de vue de la lexicologie, amorce une mise au net des concepts. Il dégage le mot *synonyme* de sa double appartenance en l'affectant clairement à la lexicologie, il engage une réflexion sur la typologie des homonymes, il débrouille les ambiguïtés de la notion d'idiotisme[5].

Peut-on mesurer l'écho qu'elles ont rencontré auprès de ses contemporains ? La diffusion des idées de Beauzée a sans doute souffert du manque de séduction de son style. L'abbé Barthélémy, qui lui succède à l'Académie française, laisse discrètement entendre les difficultés que suscite dans le discours de Beauzée une abstraction jugée excessive : « Au milieu de tant de discussions arides et d'idées abstraites, on a de la peine à le suivre ; mais on est toujours forcé d'admirer la finesse de ses vues, ou l'intrépidité de son courage » (Abbé Barthélémy, *Discours de réception à l'Académie française*, 25 août 1789)[6]. Au début de la Révolution, l'auteur du *Dictionnaire national et anecdotique* (1790) se moque de sa grammaire, dont personne n'a lu la grammaire. Et, dans la mémoire du XIXe siècle, Hugo attache au nom de Beauzée la condamnation d'une lourdeur académique en proclamant dans Réponse à un acte d'accusation : « Oui, si Beauzée est dieu, c'est vrai, je suis athée. » (*Les contemplations*, VII, 1856).

C'est sur le terrain didactique que l'œuvre de Beauzée a connu son plus grand succès, comme en témoigne son utilisation dans les manuels du début du 19e siècle depuis les *Principes de logique et de grammaire à l'usage des anciens élèves de l'école militaire*, publié en 1813 et entièrement constitués des articles signés par Beauzée dans l'*Encyclopédie*, jusqu'au *Traité de ponctuation* que joint Pierre-Michel Durand à son *Abrégé des tropes* (1814) et à son exploitation dans les travaux d'un autre professeur de grammaire, Pierre Fontanier[7]. La démarche de rationalisation dont elle participait a marqué une mutation plus

[5] Bien entendu, si nous confrontons ses théories avec les la lexicologie contemporaine, force est de constater qu'elles ne sont plus d'actualité : ses propositions la dénomination alternative de la figure de synonymie par *métabole* ne convainc guère, sa typologie des homonymes ne sera pas retenue, sa catégorie des « idiotismes réguliers » ne semble pas avoir eu de postérité. Les propositions de Beauzée n'ont représenté qu'une étape dans l'évolution de la terminologie.

[6] Bernard Jullien, dans un ouvrage consacré aux thèses de grammaire, regrette son style « d'une abstraction fatigante, d'une métaphysique recherchée » (*Thèses de grammaire*, Paris, Didot, 1855).

[7] Voir Françoise Douay, « Dumarsais, Beauzée, Fontanier : de la Grammaire générale aux questions du baccalauréat », Douay et Sermain (éds), p. 37-81.

large de la pédagogie dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle[8]. Lui-même dégageait les applications scolaires de sa rationalisation terminologique ; grâce par exemple à sa manière d'aborder les idiotismes, il pense pouvoir dispenser ses élèves de l'apprentissage de longues listes de locutions, à mémoriser par cœur. En face de l'humble « grammatiste », il dresse fièrement la figure allégorique de la Philosophie :

Mais les Grammatistes, accoutumés au pur matériel des langues qu'ils n'entendent que par une espece de tradition, ont multiplié les principes comme les difficultés, faute de sagacité pour démêler les rapports de convenance entre ces principes, & les points généraux où ils se réunissent. Il n'y a que le coup d'oeil perçant & sûr de la Philosophie qui puisse appercevoir ces relations & ces points de réunion, d'où la lumiere se répand sur tout le systeme grammatical, & dissipe tous ces phantômes de difficultés, qui ne doivent souvent leur existence qu'à la foiblesse de l'organe de ceux qu'ils effraient. (*Encyclopédie Diderot-d'Alembert*, « Hellénisme » et *Grammaire générale*, livre III, chapitre VIII, 3, II, p. 438) [9]

La rationalisation imposée à la terminologie grammaticale procède ainsi du basculement d'une pédagogie d'imprégnation, de mimétisme, pratiquée par les « grammatistes » vers une pédagogie de la raison.

Dans le domaine de la lexicologie cependant, les applications pédagogiques de cette rationalisation ont tardé : de la grammaire générale, l'enseignement du XIX^e^ siècle a d'abord retenu la syntaxe ; un glissement lexical a ainsi rendu le mot *grammaire* synonyme de *syntaxe*, tandis que la lexicologie restait en sommeil. Ce n'est, selon André Chervel, qu'à partir du Second Empire que se met en place un apprentissage scolaire du lexique ; ce décalage explique peut-être que les propositions de Beauzée dans ce domaine nous paraissent moins clairement fondatrice que dans l'histoire de la syntaxe : si nous confrontons ses théories avec la lexicologie contemporaine, force est de constater qu'elles ne sont plus d'actualité : sa typologie des homonymes ne sera pas retenue, sa catégorie des « idiotismes réguliers » ne semble pas avoir eu de postérité. Entre les propositions fondatrices de Beauzée et l'émergence de la lexicologie, plus d'un demi-siècle s'est écoulé, et le fil épistémologique semble avoir été momentanément rompu.

[8] En témoigne particulièrement l'article « Méthode ». Projets théorique et pédagogique vont de pair (Chevalier, 2006, p. 664)

[9] L'opposition entre grammatiste et grammairien-philosophe rappelle, en le caricaturant, l'affrontement plus ancien entre grammairiens anomalistes et grammairiens analogistes, et préfigure sans doute les divergences du XX^e^ siècle entre grammaire et linguistique.

Sources

Encyclopédie, *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1751-1772.
BEAUZEE Nicolas, *Grammaire générale ou exposition des éléments nécessaires du langage*, Stuttgart- Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag, 1974 [Paris, 1767].
BEAUZEE Nicolas et MARMONTEL Jean-François *Encyclopédie méthodique. Grammaire et littérature*, Paris, chez Panckoucke, Liège, chez Plomteux, 1782-1784-1786.
DUMARSAIS César Chesneau, *Des Tropes ou des différents sens*, Françoise Douay-Soublin (éd.), Critiques Flammarion, 1988 [1730].

Références bibliographiques

AUROUX Sylvain, *L'encyclopédie « Grammaire et « Langue » au XVIIIe siècle*, Ligugé, Maison Mame, 1973.
CHEVALIER Jean-Claude, *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Paris, Champion, 2006 [1968].
DELESALLE Simone, « La langue française et le gallicisme », Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (éds), *Les linguistes et la norme*, Bern, Peter Lang, 2007.
DOMINICY Marc, « Le programme scientifique de la Grammaire générale », Sylvain Auroux (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, Paris, Mardaga, 1992, t. II, « Philosophie et langage », p. 424-441.
DOUAY-SOUBLIN Françoise (éd.), Dumarsais, *Des tropes ou des différents sens*, Paris, Flammarion, 1988.
REY Christophe, « Autour des synonymes de Beauzée », http://www.u-picardie.fr/LESCLaP/rey/ReyC_gehlf.pdf., 2006.
SWIGGERS Pierre, *Grammaire et théorie du langage au XVIIIe siècle : « Mot », « Temps », « Mode » dans l'*Encyclopédie méthodique, Lille, Presses universitaires de Lille, 1986.
SAVATOVSKY Dan, « La catégorie du gallicisme », Sonia Branca (dir.), L'institution des langues, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, p. 151-186.